

COMPTE RENDU DES DEBATS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5 Décembre 2011 - Liebenswiller

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- | | |
|--|--|
| - GROELLY Caroline, Neuwiller | - SCHMITT Fernand, Wentzwiller |
| - MERTZ Véronique, Knoeringue | - BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller |
| - UEBERSCHLAG André, Knoeringue | - PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut |
| - OSER Patrick, Leymen | - DREYER Bernard, Hagenthal le Haut |
| - MULLER Hubert, Liebenswiller | - ROTH Fernand, Attenschwiller |
| - FELZHALB Bernard, Liebenswiller | - HATTSTADT Viviane, Neuwiller |
| - HAAB Monique, Hagenthal le Bas | - OTT Danielle, Leymen |
| - RUNSER Monique, Folgensbourg | - HOHLER Urbain, Neuwiller |
| - ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas | - BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut |
| - LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut | - CHENUT Emmanuel, Ranspach le Haut |
| - WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut | - ROHMER Cathy, Hagenthal le Haut |
| - WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas | |
| - WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller | -- |

Assistent : Frédérique Miesch, Anne Hoffer, Catherine CHEA agents de développement.

Absents excusés : Messieurs Delmond - Papa - Weider et Mesdames Troendle et Latscha

Monsieur le Président tient à féliciter Monsieur Pierre PFENDLER pour son élection en qualité de Maire de la Commune de Hagenthal le Haut, il tient aussi à souligner tout le travail réalisé par Monsieur Bernard Dreyer durant ses mandats de Maire.

Monsieur Felzhalb souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Comme de tradition, la commune offrira le vin d'honneur en fin de réunion.

La première partie du conseil est consacrée au Document d'orientation générale du SCOT du Pays de St Louis et des Trois Frontières. La présentation est réalisée par Sophie Thoraval et Monsieur Héchinger en raison de l'empêchement pour maladie du bureau d'études.

Un des enjeux poursuivis par le document est de renforcer les bourgs centres.

Le nouveau document d'urbanisme doit également prôner des économies en matière de consommation spatiale. En effet, compte tenu des orientations environnementales (loi Grenelle), il convient de resserrer l'étalement urbain et une des propositions du SCOT est de fixer une enveloppe d'hectares urbanisables. Ce qui pose souci aux élus dans la mesure où cette enveloppe est inférieure à la superficie inscrite en zone à urbaniser dans les documents d'urbanisme communaux.

Il est répondu que cette question a été soulignée dans les autres comcoms et que les services du SCOT attendent encore des précisions à ce sujet de la part de l'Etat.

Concernant les Zones d'activités, les zones qu'il est proposé de retenir au niveau du SCOT sont les suivantes : Hagenthal le Bas, Wentzwiller, Ranspach le Bas et Leymen. Melle Miesch précise que la rédaction actuelle de l'intérêt communautaire dans nos statuts rend toutes ces zones intercommunales de fait car elles sont inscrites dans le SCOT. Il faudra donc éventuellement revoir nos statuts le moment donné pour prendre en compte le souhait des élus.

La présentation powerpoint réalisée est disponible à la comcom pour les personnes le souhaitant.

Monsieur le Président demande également l'autorisation au conseil de rajouter à l'ordre du jour des points de dernière minute : Nomination de 2 délégués à la future PAIO du Sundgau, dossier de demande de subvention DER pour la Maison de Santé, Tom Pouce : autorisation de conclure les marchés annexes de maîtrise d'œuvre, Contrat Territoire de Vie avec le CG 68 - Politique Transport.

Le conseil communautaire donne son accord pour ces ajouts.

Approbation du compte rendu du 3 octobre 2011 et du 7 novembre 2011

Monsieur ROTH souligne qu'il avait demandé à être excusé à la réunion du 3 octobre 2011. Cette remarque est prise en compte. Les 2 PV sont donc adoptés à l'unanimité.

Monsieur Ackermann tient également à préciser qu'après renseignements pris auprès des services communaux d'Hagenthal le Bas la commune paie bien sa quote part à la commune de Leymen pour l'hébergement du Curé. Il lui est répondu que cette affaire ne concerne en rien la comcom.

2011.130 : GERPLAN : Demande de subvention de l'EARL la Petite Prairie à Ranspach-le-Haut

VU la demande de subvention de l'EARL la Petite Prairie de Ranspach-le-Haut concernant un projet de création de site Internet et différents outils de communication en vue d'ouvrir un local de transformation/vente de produits laitiers

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution des aides GERPLAN - réunie le 5 décembre 2011- considérant son dossier complet et conforme au guide des aides GERPLAN de la CCPS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 1236€, correspondant à 30% du montant des dépenses H.T liées à l'EARL La Petite Prairie à Ranspach-le-Haut.

CHARGE le Président de régler toute formalité nécessaire et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

2011.131 Attribution du marché de fourniture de composteurs individuels

VU la volonté de promouvoir le compostage individuel et la consultation pour la fourniture de composteurs individuels

VU l'avis de la PRM suite à l'étude des offres

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE de confier le marché de fourniture de composteurs individuels à :

- l'entreprise Quadria pour un montant H.T de 18 326€ H.T sur 2 ans.

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

2011.132 Objet: Attribution du marché de fourniture et pose d'un local gardien à Leymen

VU la consultation pour la fourniture et la pose d'un local gardien à LEYMEN

VU l'avis de la PRM suite à l'étude des offres

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE de confier le marché de fourniture et pose d'un local gardien à :

- l'entreprise Yves COUGNAUD pour un montant H.T de 10 452.29€ H.T.

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

Monsieur le Président rappelle que cette démarche vise à rendre totalement indépendant la déchetterie des équipements communaux de Leymen. Un portail a été mis en place entre la partie communale et la déchetterie pour bien délimiter les espaces. Aujourd'hui, il s'agit de doter la déchetterie d'un local pour le gardien, cela améliorera l'accueil des utilisateurs et les conditions de travail des agents de déchetterie.

2011. 133. Admission en non valeur - budget annexe OM

VU la demande de Madame le Trésorier d'accepter en non valeur certaines sommes sur le budget annexe ordures ménagères

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'accepter les admissions en non valeur des sommes suivantes :

Exercice 2007

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	REDUCTION	CAUSE
MUMENTHALER Doris	11 rue de la Paix	68220	LEYMEN	137.52 €	PV de perquisition et personne disparue

Exercice 2008

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	REDUCTION	CAUSE
STUDIO Louise Eurl	147 rue des Jardins	68220	HAGENTHAL LE HAUT	30.60 €	Clôture pour insuffisance d'actif

Exercice 2010

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	REDUCTION	CAUSE
JBARA Khalid	5 rue des Bouleaux	68220	FOLGENSBURG	295.20 €	Poursuite infructueuse et actif insuffisant

Exercice 2011

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	REDUCTION	CAUSE
JBARA Khalid	5 rue des Bouleaux	68220	FOLGENSBURG	147.60 €	Poursuite infructueuse et actif insuffisant

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

Monsieur le Président tient à souligner que Mme Klein - Trésorier Principal et ses services ont fait un gros travail pour réduire le montant des impayés. Ainsi, sur la période 2005-2011, nous avons eu il y a quelques mois 40 000 euros d'impayés, aujourd'hui seulement 19 000 €.

Par ailleurs, le fait de pouvoir suspendre la collecte des Om des mauvais payeurs grâce à l'identification du bac incite également à un paiement des éventuels impayés.

2011.134 Objet: Modification des règlements intérieurs des multi-accueils

VU les modifications annoncées par la CAF du Haut-Rhin, relatives à la Prestation de Service Unique et entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012,

VU les avis favorables de la CAF et de la Protection Maternelle Infantile du Haut-Rhin concernant les projets de règlements intérieurs modifiés des multi-accueils Tom pouce et Les Loustics,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE les règlements intérieurs modifiés ci-joints

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires pour l'application des ces règlements.

Anne HOFFER annonce que la convention signée avec la CAF du Haut-Rhin permettant à la CCPS de bénéficier de la Prestation de Service Unique (aide versée en fonction du taux de remplissage des multi-accueils notamment) sera échu le 31 décembre 2011. Une nouvelle convention sera proposée par la CAF prochainement. La CAF a d'ores et déjà informé les multi-accueils des changements à prendre en compte au 1^{er} janvier 2012, le but étant d'harmoniser les modes de fonctionnement. Ces changements concernent l'alimentation, les fournitures proposées par le multi-accueil, le mode de facturation, des aspects médicaux... Il est donc proposé au Conseil d'approuver les règlements intérieurs modifiés des multi-accueils Les Loustics et Tom Pouce.

Certains membres de Conseil regrettent de ne pas avoir eu les documents en amont afin de pouvoir en prendre connaissance. A l'avenir, les documents seront envoyés en même temps que les convocations au conseil communautaire.

2011.135 Objet: Avenants aux marchés traiteurs SODEXO et COMPASS GROUP

VU la nécessité d'introduire la livraison de goûters pour le multi-accueil Les Loustics, de compléter la liste de goûters et de redéfinir les horaires de livraison pour le multi-accueil Tom pouce,

VU les propositions des sociétés SODEXO et COMPASS GROUP,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

APPROUVE :

- l'avenant n°1 au marché SODEXO « Fourniture et livraison de repas destinés au multi-accueil Les Loustics de la Porte du Sundgau » annexé ci-joint
- l'avenant n°1 au marché COMPASS GROUP « Fourniture et livraison de repas destinés au multi-accueil Tom Pouce »

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles.

Anne HOFFER rappelle que les repas des enfants accueillis dans les multi-accueils sont livrés par des traiteurs.

Concernant le marché Compass Group France (livraison repas Tom Pouce), elle explique qu'il a été nécessaire de réadapter certaines dispositions du cahier des charges quant à la composition des repas et aux modalités de livraison. Aucune incidence financière.

Concernant le marché Sodexo (livraison repas Loustics), elle explique que l'avenant prévoit le rajout de la livraison du pain et des goûters. Jusqu'à présent, un membre du personnel achetait le pain tous les jours et faisait les courses pour les goûters toutes les semaines. Cette organisation était complexe en cas d'absence. Les prix proposé par Sodexo sont tout à fait satisfaisants.

2011.136 : Assurances de la collectivité 2012 – 2015

Monsieur le Président rappelle qu'avec l'assistance du bureau ARIMA une consultation a été lancée pour la passation des marchés d'assurance de la collectivité pour la période 2012-2014. Il est rappelé qu'en 2011, les frais d'assurance (hors assurances statutaires du personnel) se sont élevés à plus de 8 500 euros tous budgets confondus.

4 lots ont été mis en consultation dans le cadre de marchés à procédure adaptée :

- Lot 1 - Dommage aux biens
- Lot 2 - Assurance Responsabilité
- Lot 3 - Assurance des véhicules à moteur
- Lot 4 - Protection fonctionnelle des agents et des élus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le rapport d'analyse des offres établi

DECIDE d'attribuer :

- Le lot 1 Dommage aux biens à Groupama pour un montant annuel de 2652 euros annuel
- Le lot 2 Assurance Responsabilité avec option N°1 - Protection juridique à Bianchi - Groupe MMA pour un montant annuel de 1557 euros
- Le lot 3 - Assurance des véhicules à moteur avec option 1- matériels transportés et 2 auto collaborateur à Groupama pour un montant annuel de 1753 euros
- Le lot 4 - Protection fonctionnelle des élus et des agents pour un montant annuel de 257.24 euros à la SMACL

Soit un total de 6 199.24 euros par an.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés et à signer toutes pièces utiles

Melle Miesch expose que la Porte du Sundgau a missionné un bureau d'études spécialisé pour procéder à la consultation liée aux assurances de la collectivité. Les marchés d'assurance ont une durée de 4 ans. Suite à la consultation, il s'avère que la collectivité fera une économie annuelle de plus de 2300 € pour ce poste. La mission d'assistance à la passation des assurances a quant à elle coûté 2631 €, elle est donc amortie dès la première année d'assurance.

2011.137 : Travaux en régie – opération Gendarmerie

Monsieur le Président rappelle que les services techniques de la Porte du Sundgau sont intervenus dans le cadre du chantier de la gendarmerie pour réaliser les travaux d'équipement du studio du gendarme adjoint volontaire (montage cuisine, évier...). Il est proposé que les heures de travail réalisées par les services techniques soient transférées à la section d'investissement car le travail réalisé par les équipes a conduit à une augmentation du capital immobilisé de la collectivité.

Le prix horaire retenu est de 18 euros l'heure.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE d'acter en tant que travaux en régie : 90 heures à 18 euros l'heure pour le chantier gendarmerie, soit 1620 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés et à signer toutes pièces utiles

2011. 138 : Contrat d'assurance statutaire du personnel

Le président rappelle que la Porte du Sundgau a, par la délibération du 6/09/2011, demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le président expose que le Centre de gestion a communiqué à la Porte du Sundgau les résultats de la consultation ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1984 pris pour l'application de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SHAM/SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : Décès / Accident de service & maladies imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,08%

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRAL et agents non titulaires de droit public :

Les risques assurés sont : Accident de service et de maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0.80%

Le conseil communautaire autorise le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Il est précisé que cette nouvelle convention est moins avantageuse que celle précédemment conclue mais que le regroupement de commandes via le CDG permet quand même une économie certaine pour la collectivité par rapport à un contrat indépendant.

2011. 139 - Extension du Multi accueil Tom Pouce : Mission de Maîtrise d'œuvre - attribution du marché

Monsieur le Président expose que la Porte du Sundgau consciente de la forte demande de la population en matière de structure d'accueil de la Petite Enfance a réfléchi à la possibilité d'extension du multi accueil Tom pouce de Hagenthal le Bas. Il est possible via un réaménagement intérieur des espaces d'accueillir dès la rentrée 2012, 5 enfants supplémentaires. Si un accord est trouvé avec la commune de Hagenthal le Bas pour la cession des anciens locaux de la Poste actuellement vacants adjacents au bâtiment, la Porte du Sundgau pourra proposer encore 5 places supplémentaires à la rentrée 2013.

La Porte du Sundgau a déjà obtenu un financement des travaux d'extension de la structure Tom Pouce dans le cadre du contrat territoire de vie du Conseil Général et une aide est également attendue de la part de la CAF. Des travaux de réaménagement intérieur, l'ajout d'auvents à l'extérieur, le changement du bardage extérieur... sont au programme. Une enveloppe prévisionnelle de 115 000 euros HT de travaux pour le bâtiment actuel est budgétée. 25 000 € Ht seront nécessaires pour les travaux d'aménagement du local Poste.

Lors de ces travaux d'extension, l'amélioration thermique du bâtiment sera également programmée. Des mises en conformité seront également nécessaires au vu de l'expertise incendie et de l'accessibilité. Le chiffrage n'a pas encore été réalisé pour ces points.

Il est exposé que 3 candidats ont été auditionnés par la commission technique spécialement créée à cet effet. Vu l'audition, les résultats des négociations financières, les expériences et les compétences respectives, la commission technique propose de retenir le cabinet Legros Coiffier avec une rémunération de 12%

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le président à signer le marché à procédure adaptée concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de Tom pouce avec agrandissement de la capacité d'accueil avec le cabinet Legros Coiffier à hauteur de 12% sur un montant de travaux de 140 000 € HT.

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 140 : Convention avec l'Office de Tourisme du Sundgau

Monsieur le Président expose que suite à la modification des statuts de la Porte du Sundgau, il est désormais possible à la collectivité de conclure un partenariat pour la promotion touristique de notre territoire avec l'Office de Tourisme du Sundgau.

De nombreux contacts sont déjà en cours entre les équipes et des projets tels que le circuit des Trois Châteaux est en cours d'achèvement. Les principales curiosités et atouts touristiques de notre territoire seront présentés dans les documentations touristiques dès 2012.

Un point I sera installé dans les locaux de la Mairie de Leymen car cette commune est la plus fréquentée de nos communes en raison de la présence du château du Landskron. Le personnel communal de Leymen assurera gratuitement cette mission d'information.

La convention est conclue pour la période 2012 à 2014 inclus avec possibilité de résiliation annuelle avant le 30 septembre de chaque année.

La Porte du Sundgau versera une participation forfaitaire de 10 000 euros par an sachant qu'à terme, les critères de participation financière seront les mêmes que pour les autres communautés de communes adhérentes

Il est proposé que la représentante de la Porte du Sundgau au conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Sundgau soit Mme Danielle OTT

Vu les statuts de la Porte du Sundgau,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE la signature de la convention entre la Porte du Sundgau et l'Office de Tourisme du Sundgau pour la mise en place d'une politique de promotion touristique commune à compter du 1^{er} janvier 2012

AUTORISE le renouvellement tacite de la convention jusqu'au 31 décembre 2014

PREND CONNAISSANCE de la subvention annuelle à verser à hauteur de 10 000 euros et inscrit les crédits nécessaires au budget 2012 -2013 et 2014

CHARGE le Président de régler toute formalité nécessaire.

2011.141 : Avancement de grade – détermination du taux de promotion

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les budgets de la collectivité ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité technique paritaire N° AVT R 2011.28 du 5.12.2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière administrative			
Adjoint administratif de 1ère classe	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	50%
Filière technique			
Ingénieur	A	Ingénieur principal	50%

PRECISE que l'avancement se fera en application de la règle d'arrondi à l'entier supérieur

CHARGE le Président de régler toute formalité nécessaire.

2011. 142 : Contrat territoire de vie- 2011-2013

Monsieur le Président expose que la Porte du Sundgau est partenaire du Conseil Général dans le cadre du contrat territoire de vie.

Le conseil communautaire réunie le 7 novembre 2011 a, dans le cadre de sa délibération 2011.123, autorisé le Président à signer le contrat à venir vu le soutien financier accordé pour les actions suivantes :

- **Restructuration et extension du multi accueil Tom pouce à Hagenthal le Bas** : 45 000 € d'aide pour 150 000 € Ht de travaux - l'aide sera versée à condition que le projet soit soutenu dans son fonctionnement et son investissement par la CAF
- **Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire** : 140 000 € d'aide pour 700 000 € de travaux. L'aide sera versée à la condition que le projet soit labellisé par l'Agence régionale de Santé.

Il se trouve qu'il convient d'intégrer au contrat territoire de vie, l'action de Transport à la Demande, soutenue par le conseil général à hauteur de 50% du déficit à charge de la collectivité. Le déficit prévisionnel de ce service pour les années 2010 à 2013 est de 80 000 euros, soit un soutien financier du CG 68 à hauteur de 40 000 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

APPROUVE ces propositions.

AUTORISE le président à signer le contrat territoire de vie - révision à mi parcours.

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 143 - Maison de santé Pluridisciplinaire - Demande de subvention DETR

Monsieur le Président expose que la préfecture nous a adressé la circulaire afférente à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il se trouve qu'un des axes soutenus par l'Etat sont les actions ayant pour but le maintien ou l'installation des professionnels de santé sur le territoire.

La Porte du Sundgau a lancé une réflexion sur la création d'une Maison de santé Pluridisciplinaire dont le but est justement de pérenniser et d'accroître la présence médicale sur le territoire. Une étude de faisabilité est déjà en cours et des contacts avec les professionnels de santé du territoire pour les faire adhérer au projet ont également été pris.

Le dossier de création de Maison de santé pluridisciplinaire a déjà retenu l'attention du Conseil général dans le cadre du Contrat Territoire de Vie et un soutien à hauteur de 140 000 euros nous a été accordé.

Le Président demande l'autorisation au Conseil de soumettre une demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet de Maison de Santé pluridisciplinaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

AUTORISE le président à présenter une demande de soutien au titre de la DETR pour le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 144 - Travaux d'agrandissement Tom Pouce : mission de contrôle technique - SPS - diagnostic amiante

Vu la délibération du conseil 2011.139 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'agrandissement du multi accueil Tom Pouce à Hagenthal le Bas

Vu la nécessité de compléter l'équipe de maîtrise d'œuvre avec des bureaux de contrôle assurant les missions suivantes : Contrôle technique, diagnostic amiante et Coordination SPS afin de suivre l'élaboration des plans et le suivi du chantier

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

AUTORISE le président à lancer la consultation pour trouver un ou des prestataires capables s'assurer les missions suivantes :

- **Coordination SPS**
- **Diagnostic amiante**
- **Contrôle technique**

DONNE DELEGATION au président pour signer les marchés ci-dessus sous réserve que le montant global des 3 missions n'excède pas 15 000 € HT

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 145 - Mission locale du Sundgau - 3 Frontières

Il est exposé que le service infos jeunes dont la Porte du Sundgau va fusionner avec la PAIO du Sundgau. La Porte du Sundgau disposait au sein du SIJ d'un représentant : Madame Wohlfarth. Compte tenu de la fusion, il est demandé à la Porte du Sundgau de désigner un deuxième représentant en vue de siéger au sein de cette nouvelle structure que sera la Mission Locale du Sundgau - 3 Frontières

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

NOMME Madame Denise WOHLFARTH et Catherine TROENDLE en qualité de représentante de la Communauté de Communes Porte du Sundgau au sein de la Mission Locale du Sundgau - 3 Frontières.

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 146 - Décision modificative N°3 - Budget OM 2011

Afin de pouvoir procéder à l'amortissement des biens figurant à l'actif du budget Ordures ménagères, il est nécessaire de régulariser certaines écritures et de prévoir les crédits afférents

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

VALIDE la décision modificative N°3 du budget OM comme suit :

Dépenses		Recettes	
2121(041) : terrains nus	10 675.21 €	2111(041) : terrains nus	10 675.21 €
2145(041) : Constructions sur sol d'autrui - installations	222 532.52 €	2115(041) : terrains bâtis	222 532.52 €
TOTAL	233 207.73 €	TOTAL	233 207.73 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 147 - Décisions modificatives N°4 - Budget principal 2011

Suite à la décision du conseil communautaire d'acter les travaux en régie pour l'équipement du logement GAV de la gendarmerie en investissement, il convient de procéder à certaines régularisations comptables.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

VALIDE la décision modificative N°4 du budget principal 2011 comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
2313 (040) Constructions	1 620 €	021(021) Virement de la section de fonctionnement	1 620 €
TOTAL	1 620 €	TOTAL	1 620 €

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
023(023) Virement à la section d'investissement	1 620 €	722 (042) Immobilisations corporelles	1 620 €
TOTAL	1 620 €	TOTAL	1 620 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 148 - Décisions modificatives N°5 - Budget principal 2011

Afin de procéder aux amortissements des biens et des recettes, il est nécessaire de régulariser certaines écritures

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

VALIDE la décision modificative N°5 du budget principal 2011 comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
1323 (13) Département	13 710 €	1313 (13) département	13 710 €
21533(21) Réseaux Câblés	3 170 €	2115(21) terrains bâtis	3 170 €
TOTAL	16 880 €	TOTAL	16 880 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 149 - Décision modificative N°6 - Budget principal 2011

Afin de procéder aux amortissements des biens et des recettes, il est nécessaire de régulariser certaines écritures

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

VALIDE la décision modificative N°6 du budget principal 2011 comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
		021 Virement de la section de fonctionnement	- 200 €
		28151 (040) Réseaux de voirie	200 €
	0 €	TOTAL	0 €

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
023 virement à la section d'investissement	- 200 €		
6811 (042) dotations aux amortissements des immobilisations	200 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 150 - Décision modificative N°5 - Budget ZONE 2011

Le Conseil communautaire dans le cadre de son budget supplémentaire a acté un versement complémentaire au titre de l'avance du budget principal au budget annexe ZA. Cette avance permettra de procéder au remboursement partiel du prêt relais conclu.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

VALIDE la décision modificative N°5 du budget zone 2011 comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
1641 Emprunts	40 000 €	168751 avance du budget principal	40 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 151 - Décision modificative N°7 - Budget principal 2011

Afin de procéder aux amortissements des biens et des recettes, il est nécessaire de régulariser certaines écritures

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

VALIDE la décision modificative N°7 du budget principal 2011 comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
1313 Etat et établissements nationaux	47 640 .00 €	1311 - Etat et établissements nationaux	-
2313 Constructions	45 000.00 €		378 902.00
		1317 - Budget communautaire	31 550.00
		1321 - Etat et établissements nationaux	439 992.00
TOTAL	92 640.00 €	TOTAL	92 640.00 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

DM N°3 ZA modifiée - DM du 3/10/2011 reportée

2011. 152 - Décision modificative N°3 - Budget Zone 2011

La DM N°3 avait été votée lors du conseil du 3 octobre 2011, la perception nous signale que la délibération modificative proposée n'est pas correcte et demande donc de la reformuler de manière adéquate

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

REPORTE la DM N°3 du budget annexe zone 2011 votée lors du conseil du 3 octobre 2011 tendant à constater un remboursement anticipé du prêt relais suite aux ventes Bubendorff et Vogel

VALIDE la décision modificative N°3 du budget Zone d'activité 2011 comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
1641 : Emprunts en euros	510 500 €	3555 (040) terrains aménagés	510 500 €
TOTAL	510 500.00 €	TOTAL	510 500.00 €

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
71355(042) variation de stocks de terrains	510 500.00 €	7015 : vente de terrains aménagés	510 500.00
TOTAL	510 500.00 €	TOTAL	510 500.00 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011. 153 - Décision modificative N°4 - Budget Zone 2011

La DM N°4 porte sur le stock constaté fin 2009 et qui n'a pas été annulé en début d'exercice comptable. Il convient donc de constater cette annulation de stock 2009.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

VALIDE la décision modificative N°4 du budget Zone d'activité 2011 comme suit :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
3555(040) : terrains aménagés	182 694.36 €	3351 (040) : terrains	182 694.36 €
TOTAL	182 694.36 €	TOTAL	182 694.36 €

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
673(042) : titres annulés sur exercices précédents	182 694.36 €	71355 (042) : variation des stocks de terrains	182 694.36
TOTAL	182 694. 36 €	TOTAL	182 694.36 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

2011.154 Décision modificative N°2 - Budget annexe enfance 2011

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°2 du Budget annexe enfance de la collectivité comme suit

1/ Section d'investissement : dépenses

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
2182 Matériel de transport	0€		21900€	21900€
TOTAL			21900€	

2/ Section d'investissement : recettes

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
10222 FCTVA	1095.43€		3000€	4095.43€
1311 Subventions Etat et établissements nationaux	0€		5000€	5000€
1313 Subventions Départements	0€		8500€	8500€
1318 Subventions autres	0€		5400€	5400€
TOTAL			21900€	

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

GROELLY Caroline, Neuwiller

MERTZ Véronique, Knoeringue

UEBERSCHLAG André, Knoeringue

OSER Patrick, Leymen

MULLER Hubert, Liebenswiller

FELZHALB Bernard, Liebenswiller

HAAB Monique, Hagenthal le Bas

RUNSER Monique, Folgensbourg

ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas

LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut

WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut

WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas

WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller

SCHMITT Fernand, Wentzwiller

BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller

PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut

DREYER Bernard, Hagenthal le Haut

ROTH Fernand, Attenschwiller

HATTSTADT Viviane, Neuwiller

OTT Danielle, Leymen

HOHLER Urbain, Neuwiller

BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut

CHENUT Emmanuel, Ranspach le Haut

ROHMER Cathy, Hagenthal le Haut